

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAULT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2024-019 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif du budget principal, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve (« capitalisation »), pour assurer le financement de la section d'investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement d'investissement, y compris les restes à réaliser, en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Cette affectation des résultats sera prise en compte dans le budget primitif 2024.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats du budget principal de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de..... 42 447,59 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de.....3 524 917,08 €,
- un solde de restes à réaliser (RAR) déficitaire de 55 607,14 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_0E-037-283700128-20240326-D_2024_019-

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001 Résultat d'investissement reporté - excédent 42 447,59 €,
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 13 159,55 €,
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté - excédent ... 3 511 757,53 €.

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter des comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif du budget principal du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve (« capitalisation »), pour assurer le financement de la section d'investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement d'investissement, y compris les restes à réaliser, en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Cette affectation des résultats sera prise en compte dans le budget primitif 2024.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

Décide

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER les résultats du budget principal de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de 42 447,59 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 3 524 917,08 €,
- un solde de restes à réaliser (RAR) déficitaire de 55 607,14 €.

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001 Résultat d'investissement reporté - excédent 42 447,59 €,
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 13 159,55 €,
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté – excédent..... 3 511 757,53 €.

**Fait et délibéré, le 26 mars 2024
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,**

Michel GILLOT

Acte transmis en Préfecture le :	05/04/2024
Acte reçu en Préfecture le :	05/04/2024
Acte publié électroniquement le :	05/04/2024
Acte Exécutoire	

